

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS****2025-41****DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE****Arrondissement de
Montauban****COMMUNE DE BESSENS****SEANCE DU 09 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Laetitia LAFORGUE quiba donné procuration à Audrey GRANIOU, Jérôme FABRIS qui a donné procuration à Nadège OGER, Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Vanessa De Corte, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Brigitte MOT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, M. Alain ROUBY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 04/07/2025**Délibération n°2025-41 : Convention d'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation des espaces multiusages du stade municipal****Rapporteur : Monsieur le Maire****Exposé**

Par sa délibération n° 2025-34 du 3 juin 2025, le conseil municipal a approuvé l'opération et le plan de financement de la rénovation des espaces multiusages du stade municipal.

Pour rappel, l'opération a pour objet la mise aux normes, la rénovation énergétique et l'embellissement des vestiaires et du club house du stade. Il s'agit ainsi de réhabiliter deux bâtiments aujourd'hui vétustes pour offrir aux usagers des équipements plus confortables et les rendre plus vertueux sur le plan énergétique.

S'agissant des vestiaires, la programmation sera conforme aux exigences liées au classement T5 de l'infrastructure selon les normes de la FFF. Ainsi, les espaces rénovés comprendront a minima :

- 2 espaces vestiaires joueurs de 20 m2 chacun,
- 2 espaces douches de 6 m2 chacun avec 6 douches, 1 lavabo avec miroir, 1 WC et 2 urinoirs,
- 1 vestiaire arbitres de 8 m2 avec douches et sanitaires PMR,
- 1 sanitaires publics : 2 toilettes dont 1 PMR + 2 urinoirs.

Après étude, les travaux à réaliser seraient les suivants :

- Désamiantage,
- Démolition, Gros-Œuvre,
- ITE (Isolation Thermique des murs par l'Extérieur),
- Révision couverture et zinguerie,
- Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- Isolation des combles + Faux-plafond + doublage,
- Reprise de l'électricité (CF/cf + Eclairage + VMC + Chauffage),

La fourniture et la pose de panneaux Photovoltaïques de 9KW (Puissance crête) est également envisagée.

Concernant le club house, le programme prévoit :

- l'isolation par l'intérieur du plafond,
- la pose de dalles LED,
- l'isolation par l'intérieur des murs,
- le remplacement des menuiseries (fenêtres et porte d'entrée),
- la mise en place d'un système de chauffage par pompe à chaleur réversible en lieu et place des vieux convecteurs existants,
- le remplacement du faux plafond,
- la dépose et remplacement de la cuisine.

Le coût prévisionnel global s'établit à **257 621.95€ HT** dont 43 592.73€ HT pour les études 214 029.22€ HT pour les travaux.

Le Conseil départemental a accordé une subvention de 54 668€ à ce projet dans le cadre du contrat d'équipement conclu avec la commune.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

Un soutien financier de 12 881.10€ est en outre attribué par la Communauté de communes Grand-Sud-Tarn-et-Garonne au titre du Fonds de concours.

L'opération étant potentiellement éligible au Fonds vert volet « rénovation énergétique », l'Etat a été également sollicité dans ce cadre.

A ce jour, le plan de financement est donc le suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant	%
Maîtrise d'œuvre et études	43 592.73 €	Subvention d'État (fonds vert)	64 405.49 €	25.00 %
Travaux	214 029.22 €	Subvention du Conseil Départemental 82	54 668 €	21.22 %
		Fonds de concours CCGSTG	12 881.10 €	5 %
		Autofinancement	125 667.36 €	43.78 %
Total des Dépenses	257 621.95 €	Total des Recettes	257 621.95 €	100.00 %

La présente délibération a pour objet d'approuver de la convention relative au versement du fonds de concours par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne jointe en annexe et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

APPROUVE l'opération susévoquée et son plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;

VALIDE les termes de la convention annexée relative au versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes pour cette opération ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes conséquences de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 09/07/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

Le Secrétaire de Séance,

Alain ROUBY

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17 JUL. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 17 JUL. 2025